



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE

N° VI-AR- 2026-76

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Madame Laura HOURMAN

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Laura HOURMAN, conseillère municipale, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

M. Abdoulaye MOUSSA et Mme Aïssé SALL à 15h00

Le samedi 16 mai 2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 27 avril 2026

Le Maire,
Gilles BAYART



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260505-VI-AR-2026-76-AI
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Publié le 05/05/2026 .